



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE - CORRECTION

Prenez avis que le 6 juillet 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle sera étudié la correction à la demande de dérogation mineure suivante :

Propriétaire :	9108-7999 Québec inc.
Lot visé :	6 449 436 du cadastre du Québec
Emplacement :	
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à permettre un projet intégré domiciliaire avec une superficie moyenne des lots de 280 m ² , alors que les dispositions du <i>Règlement 719 de lotissement</i> exigent une superficie moyenne minimale de 350 m ² , soit le minimum inscrit à la Grilles des spécifications pour cette zone au <i>Règlement 715 de zonage</i> .

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 28 mai 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière